

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 Janvier 2015

1) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BATI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D’ENERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Mr Mary précise qu'il attend des devis pour pouvoir prendre des décisions pour le futur budget.

Chauffage Ecole Henri Dès :

Mr MARY remercie Mr RAMBAULT pour le travail de suivi qu'il a réalisé. En effet, la chaudière a été redémarrée le samedi avant la rentrée scolaire de janvier. Malheureusement elle s'est arrêtée pendant le week-end. Apparemment lors de la dernière livraison, la chaudière n'aurait pas été arrêtée, ce qui aurait engendré la panne. L'entreprise HUARD a été prévenue dès le dimanche soir et est intervenue dès le lundi matin.

Salle de sport :

Chauffage des vestiaires : la vanne avait été fermée. Elle a été réouverte et les radiateurs ont été réglés. Mr Mary vérifie les thermostats 2 fois par semaine.

Mme CROCHON demande quand les grilles de la salle de sport seront-elles remises. Mr Mary répond que l'installateur est commandé.

Garderie et halte-garderie :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'Agglo2b qui désire savoir si la commune envisage la réalisation de travaux d'investissement en 2015 sur les locaux mis à disposition de l'Agglo2b.

Mr le Maire demande à Mr MARY si des frais sont prévus.

Mr Mary pense qu'il serait nécessaire d'entretenir l'ossature bois de la garderie périscolaire en appliquant des lasures.

Mr RENAUDET pense qu'on pourrait peut-être faire faire la cour en enrobé.

Mr le Maire pense qu'il ne faut pas en profiter pour faire réaliser des travaux qu'on n'aurait pas faits en 2015.

Mme TURPEAU signale que la commission jeunesse de l'Agglo réfléchit afin d'établir un taux pour la prise en charge des travaux prévus dans les locaux mis à disposition.

Mairie :

Mr le Maire fait part de la demande de Mme MORTEAU qui fait le ménage à la mairie : Est-il possible de passer une serpillière humide sur le parquet de la salle du conseil ?

Mr MARY préfère que la question soit posée à l'entreprise Girard avant. Mr BOCHE pense que c'est possible avec un chiffon humide.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

Mr RENAUDET fait le compte-rendu de la commission qui s'est réunie le 10 Janvier 2015.

Proposition de noms de rue lotissement Le Pinier 3 :

La commission a réfléchi et propose les noms suivants :

- Rue de la planète bleue
- Impasse de Galilée
- Impasse Callisto

Mr RENAUDET montre l'emplacement de chaque rue sur le plan du lotissement.

Accord du conseil.

Proposition investissements pour 2015 :

- Route de la Berthomelière : proposition de refaire un enrobé de toute la route. Le conseil demande s'il vaut mieux faire un enrobé ou un bi-couche. La commission préconise un enrobé qui serait plus efficace et préconise également de faire le fossé gauche. Mr RENAUDET se charge de demander des devis et indique qu'il serait peut-être possible de faire intervenir l'Agglo pour monter le cahier des charges.
- Réfection de la Rue du stade en partant de la salle des fête jusqu'au rondpoint du stade : Mr RENAUDET propose de demander des devis. Mr GOYEAU pensait que l'Agglo devait faire les réseaux. Mr RENAUDET le confirme effectivement. Mr MARY pense qu'il faut relancer l'Agglo car cela avait été budgété et rien n'a été fait.
- Eclairage Millepôt : Il reste juste l'éclairage public à réaliser, prévoir 5 candélabres. Mr RENAUDET se charge de demander des chiffrages.

Questions diverses :

Réflexion sur la mise en place du fleurissement de la Mairie : intégrer plus de plantes pérennes afin de gagner du temps aux employés.

Mr le Maire pense que cela ne sera pas plus joli. Mr MARY rappelle qu'avant il y avait des arbustes devant la mairie, il faudrait mixer un peu plus.

Mr le Maire indique que le jury départemental des maisons fleuries préconise les plantes demandant très peu d'eau et d'entretien. Expliquer à l'employé communal chargé du fleurissement ce que le conseil voudrait : mix plantes vivaces et pérennes.

Mr RENAUDET propose de créer un groupe de travail.

Accord du Conseil

Aire de la Poraire : proposition de faire de l'éclaircissement entre les arbres afin de faciliter le passage du tracteur, cela dégagerait du temps à l'employé qui utilise le rotofil.

Mr RENAUDET propose d'aller voir sur place avec les responsables de la fédération de pêche. Si l'éclaircissement est réalisé : que faire du bois ?

Mr GROLLEAU indique que la commune peut peut-être demander à la CUMA du Bocage de le broyer car elle possède le matériel adéquat.

Aménagement derrière l'église : la commission propose de faire un plan d'aménagement suite notamment à une demande des randonneurs qui désirent un abri. Ce travail pourrait être fait par les employés municipaux. Voir aussi avec le conseil des jeunes qui souhaitait s'investir dans ce projet.

Demandes et informations diverses :

- Aménagement du chemin derrière l'ancienne école de Nantilly : le chemin est assez large et frais l'hiver. Peut-être le réduire et faire un fossé de chaque côté. Mr RENAUDET se charge de rencontrer les riverains.
- Aménagement croisement lotissement Le Pinier 1 entre la rue du Soleil levant et la voie lactée : le plan est montré aux conseillers. Plusieurs idées sont émises : zébra, pancarte limitation de vitesse « 30 km », installation d'un panneau « Stop », mise en place d'un cédez le passage pour ceux qui arrivent de la route de Chausserais. Après délibération, le

conseil décide d'attendre la fin du lotissement pour intervenir, sachant qu'il n'y a jamais eu d'accrochage.

- Elargissement du passage piétonnier entre la fin de la rue du soleil levant et le chemin Artoreau
- Proposition de modifier la signalisation chemin Artoreau et rue du Théâtre : Mr RENAUDET montre le plan aux conseillers. Après délibération, il est proposé de mettre 2 panneaux Stop sur le chemin Artoreau. Vote : 18 pour, 1 abstention.
- Illumination de noël : à prévoir au budget 2015
Mr RENAUDET propose de mettre des sujets fixes, comme rue du stade, sur les 4 candélabres Place St Martin ou bien des scintillements dans les arbres. Il précise que les sujets sont plus faciles à installer que les guirlandes.
La question est posée de savoir où il faut faire le plus d'efforts : salle des fêtes, place St Martin et rue du commerce....
Mr MARY pense que les prix risquent d'augmenter rapidement.
Mr le Maire précise qu'il faudra faire des choix car tout ne passera pas au budget.
Mr RENAUDET demande l'avis du conseil sur la nécessité d'investir.
Après délibération le conseil pense qu'il faut investir et demande à la commission de faire une étude préalable et de la présenter ultérieurement au conseil.
- Mme TURPEAU fait part d'une demande que lui a transmise Mme FROMENTEAU qui habite aux 2 Chênes. Elle voudrait que le chemin soit refait car ils viennent de plus en plus souvent dans leur propriété. Cela représente environ 1 km. Mr RENAUDET pense qu'il y a beaucoup de travail car le chemin n'a jamais été entretenu. Il suggère qu'en attendant les trous soient bouchés quand on fera de l'enrobé à froid.
- Mr le Maire informe le conseil que le calvaire de la Marchetière a été endommagé ce week-end. Qui doit réparer : la Paroisse, la Commune ou le propriétaire de la parcelle ? Mr le Maire pense que c'est à la commune de réparer. Voir ce qui peut être fait.
- Mur du cimetière : certains membres de la commission ont été surpris car cela n'avait pas été redit aux membres du conseil alors que ces travaux avaient été prévus depuis plusieurs années.
Mr le Maire précise que la commune accueille actuellement une personne qui effectue un TIG (travail d'intérêt général) et que c'est la raison pour laquelle les employés en ont profité pour programmer ces travaux.
- Mme BOUVIER fait part d'une demande de John PATE : problème du trottoir devant ses locations rue Grand'Rue. Mr RENAUDET dit que la demande n'est pas récente et que cela pourra être refait en même temps que le rond point.

c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

Madame TURPEAU précise que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière réunion de conseil.

Cantine :

Mme TURPEAU indique que depuis le 5 Janvier, le restaurant scolaire accueille 190 enfants chaque midi. Il faut toutefois signaler une épidémie de grippe ce jour avec 35 enfants absents.

APS :

Effectifs : il y a un peu moins d'enfants inscrits pour le 2nd trimestre : 165 le mardi, 160 le vendredi. Par contre, il y a beaucoup de maternelles (PS et MS) : entre 36 et 34 à l'école Notre-Dame.

Groupe CM2 : ce groupe a été difficile à gérer à la fin du 1^{er} trimestre. Les enfants posant problème ne s'étant pas réinscrits, les activités se sont beaucoup mieux déroulées la semaine dernière.

d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Madame PICHÉRIT indique que la commission ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil.

Mr le Maire félicite la commission qui a fait un important travail de recherche à l'occasion de l'exposition sur le centenaire.

Mme PICHÉRIT regrette cependant qu'il n'y ait pas eu plus de visiteurs.

Mr RENAUDET fait également remarquer qu'il y avait peu de public pour la projection du film « Le pantalon ». Le jour n'était pas adéquat « soir en semaine ».

Le conseil propose de refaire une projection d'ici 2018, toutefois ne pas le conseiller à tous les publics car c'est un film très dur.

Concernant l'exposition, Mr CHOLOUX fait remarquer que la salle de conseil convient très bien pour ce genre de manifestation.

Mme PICHÉRIT indique que lors de la prochaine réunion, la commission réfléchira à l'organisation du repas du 6 juin (Conseil, CCAS, Employés communaux + APS) et à celle du 14 Juillet.

e) COMMUNICATION

CHIC : Mr le Maire demande s'il y a des remarques en dehors du fait qu'il manquait un encart sur le CCAS. Cela devra être rattrapé sur le Vivre à Chiché.

Mr le maire signale qu'actuellement il reçoit les bulletins municipaux des communes environnantes, tous en couleur.

AGENDA : Mr le Maire dit qu'il y a des erreurs : « mardi gras » noté un mercredi, le lundi de Pâques noté un mardi.... Il pense que l'intérieur n'est pas très fonctionnel, il remercie cependant les commerçants pour leur investissement.

Maison de Retraite : Mr le Maire signale l'arrivée du nouveau Directeur, Mr Pierre BLOIS. Il doit prendre connaissance des lieux et prendre ses marques.

La prochaine réunion CCAS est fixée au 29/1/15 à 18 h 30.

Assemblées Générales :

Chiché informatique : le 23 janvier à 20h30, même jour que les vœux du maire

Panier du Thouaret : le 26 janvier à 20 h

U.C.A : le 30 Janvier à 19h

TIG : Mr le Maire précise que la personne accueillie aux services techniques pour un TIG sera présente pendant 3 semaines. La commune a l'habitude d'en accueillir à la demande de la justice.

Rond point :

Mr le Maire rappelle les subventions obtenues :

- DETR : 45000 €
- Conseil général : 18804,75 € dans le cadre des aménagements de sécurité
- Conseil général : 5172.31 € pour l'aide à la décision

La commune est dans l'attente des aides suivantes :

- Conseil général : 55000 €
- le FRIHL : pas encore de réponse.

Mr GROLLEAU demande où en est le dossier du rond-point.

Mr le Maire signale que Mr BENETREAU, qui s'occupait de notre dossier, ne fait plus partie du bureau d'études, c'est donc Mr VIDALIS qui reprend le dossier.

Encombrants ferraille :

La benne sera aux ateliers municipaux du 23 au 30/1/15. Un avis sera passé dans la presse.

Lotissement Pinier 3 :

1 parcelle est vendue, la signature a eu lieu fin décembre.

Une autre signature est prévue cette semaine.

Prévention citoyenne :

Suite à l'intervention de la gendarmerie concernant une prévention citoyenne, Mr le Maire demande au conseil s'il désire donner suite et poursuivre la réflexion. Le conseil pense qu'il faut faire une réunion publique avec la gendarmerie pour informer de la démarche et voir qui est intéressé. Mr le Maire va en reparler au Lieutenant VIROL.

Mr le Maire informe également le conseil que la Gendarmerie demande à utiliser la salle des fêtes le 9 Mars à 14 h afin de réaliser une information « prévention, arnaque », particulièrement à l'attention de la population retraitée.

La Poste :

Mr le Maire a reçu Mr VINCENDEAU concernant la modification des horaires d'ouverture du bureau de Chiché. Depuis le 29 Décembre, la poste est ouverte 2 h 30 de plus par semaine. Par contre, Mr VINCENDEAU désirerait fermer la poste 2 mois l'été et mettre l'urgent dans un commerce. Mr le Maire et le conseil municipal sont résolument contre cette proposition en considérant que la poste doit assurer un service public à toute la population et de proximité.

4 bornes :

Mr le Maire et les adjoints ont rencontré Mr De BEAUREGARD la semaine dernière. Ce dernier est d'accord sur le principe d'un achat et d'une vente. Un rendez-vous a été pris chez le notaire le 23 janvier prochain pour voir ce qui peut être fait.

Mr le Maire rappelle les termes du jugement : l'enquête publique ne peut pas être annulée mais un échange est interdit, il faut qu'il y ait une vente et un achat.

Affaire à suivre.

Logo + site internet :

Mr le Maire rappelle que c'est l'entreprise Créaprim qui a été retenue en décembre. Mme ROBIN a repris contact avec eux et vient de recevoir des propositions de logo : 8 différents. Le site sera étudié lorsque le logo sera choisi.

Une réunion de la commission communication sera prochainement programmée pour étudier les propositions.

2. CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE D'ENERGIE : GAZ, ELECTRICITE

Mr le Maire explique aux membres du conseil que le SIEDS a décidé de constituer un groupement de commandes d'achats d'énergies :

- Un concernant le gaz naturel
- Un concernant l'électricité pour les contrats dont la puissante souscrite est supérieure à 36 kVA (tarifs jaunes et verts)

Il précise que la commune n'est pas concernée pour le gaz puisque Chiché n'est pas desservie en gaz naturel. Par contre, elle peut être intéressée pour l'électricité. Les contrats de la commune vont être vérifiés, Mr MARY pense que la salle des fêtes est concernée.

Les besoins seraient ainsi mutualisés afin d'obtenir des offres de fournitures les plus compétitives possibles. Chaque adhérent n'utilisera l'énergie qu'en fonction de ses propres besoins sur la base des prix de l'appel d'offres global. L'adhésion au groupement de commande déchargerait la commune des procédures d'appels d'offres et de notification de marché.

Mr le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes et de signer la convention lorsqu'on aura fait le point de nos contrats actuels.

Vote : Les membres du conseil donnent leur accord de principe pour l'adhésion au groupement et autorisent Mr le Maire à signer la convention.

3. PROLONGATION DU BAIL DE LA SUPERETTE

Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments appartiennent à la commune et que le bail de 9 ans arrive à expiration. Il précise que le loyer actuel s'élève à 575.61 €. A la signature du nouveau bail, la révision du loyer sera triennale suite à la promulgation de la loi Pinel.

Mr le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour résigner un bail de 9 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent tous pouvoirs au maire à l'effet de signer un nouveau bail de 9 ans.

4. CHEMIN RURAL DE LA POMERIE

Mr le Maire rappelle la demande de Mme LANDREAU qui désire acheter le chemin rural à proximité de son bien et rappelle que le conseil avait émis un avis favorable.

L'accord des riverains a également été demandé, or, un d'entre eux s'opposent à la vente. De ce fait, Mr le Maire propose de garder le chemin communal.

Accord du conseil.

5. COTISATION AU FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Mr le Maire informe le conseil que le versement de l'adhésion de la commune de Chiché au FDGDON pourrait être pris charge par l'Agglo2B car la gestion des nuisibles est une de leur compétence. Le sujet doit être abordé en commission à l'Agglo2b, il propose donc d'en reparler au prochain conseil.

6. ORGANISATION DE LA VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DU SENAT LE 23.06.2015

Monsieur le Maire informe le conseil que la date fixée est le 23 juin :

- Départ en car vers 3 h du matin, retour vers minuit
- Visite de l'Assemblée Nationale à 9 h et du Sénat à 15 h.

Le repas du midi est offert aux élus par le sénateur, mais les non élus devront payer leur part.

Mr le maire présente 2 devis de transport en car. Pour une quarantaine de personne, il faut prévoir une dépense d'environ 40 à 45 euros par personne :

SCODEC : 1650 euros

BERTRAND : 1850 euros

Décision du conseil : valider le devis de l'entreprise SCODEC.

Mr le Maire demande aux conseillers de s'inscrire s'ils désirent faire la visite.

S'il reste des places, Mr le Maire contactera les membres du CCAS.

7. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA SUBVENTION « ACTIONS DE SECURITE » POUR LE FUTUR ROND-POINT

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil que le Conseil Général a accordé une aide de 18864.75€ à la commune dans le cadre de l'aménagement du rond-point de la RD177/RN149 au titre du programme « actions de sécurité ».

Mr le Maire explique que depuis la loi de finances 2004, il est nécessaire d'établir une convention entre la collectivité engageant les travaux et le Conseil Général, propriétaire du domaine public, pour pouvoir récupérer la TVA des dépenses d'investissements.

La convention a une durée de validité de 4 ans et les travaux doivent être commencés dans les 2 ans qui suivent l'attribution de la subvention.

Il demande donc l'accord du conseil pour signer ladite convention.

Accord du conseil.

8. DEMANDE DE L'UCA : RANDONNEE QUAD

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'UCA qui demande l'autorisation d'organiser une randonnée Quad sur les chemins communaux de Chiché le 3 Octobre 2015, à l'occasion des 30 ans de la Foire commerciale.

Mme BOUVIER précise que cela dégrade les chemins.

Mr le Maire précise que lorsque le Football Club de Chiché avait demandé l'autorisation pour la même manifestation en 2013, le conseil leur avait demandé de remettre les chemins en état.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable à l'UCA avec obligation de remettre en état les chemins en cas de dégradations.

9. TARIF PHOTOCOPIE COULEUR AUX ASSOCIATIONS

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une photocopieuse noir et blanc est mise à disposition des associations et que jusqu'à présent la mairie ne faisait pas de photocopies couleur pour les associations ou les privés.

Mr le Maire informe le conseil que la semaine dernière le Football Club Chichéen a demandé exceptionnellement des copies couleur en précisant que l'association était prête à les payer.

Mr le Maire demande l'avis du conseil :

- Doit-on autoriser les copies couleur ? Si oui à quel prix ?

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de faire payer l'association au tarif suivant : feuille A4 : 0.40 € ; feuille A3 : 0.80 €
- à l'avenir de ne plus autoriser les photocopies couleur aux associations et aux privés

10. DEMANDES DE LOCATION DE SALLE

CLIC du Pays du Bocage Bressuirais :

Mr le Maire informe le conseil que, dans le cadre de l'organisation d'un forum « Bien vieillir chez soi » qui doit avoir lieu à la salle des fêtes de Chiché le 3 Novembre 2015, Le CLIC du bocage demande la gratuité de la salle.

Mr le Maire propose d'accepter la gratuité car il s'agit d'une manifestation sans but lucratif qui a un but social et d'information en faveur des personnes âgées.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer :

Vote : 18 pour la gratuité, 1 abstention : Mme MORO

Familles Rurales :

L'Association Familles Rurales demande à utiliser la salle des fêtes pour organiser une journée intercentres et voudrait savoir quel en serait le tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil opte pour la gratuité car ce n'est pas à but lucratif et c'est pour une association communale.

11. QUESTIONS DIVERSES

INSEE :

1. Enquête INSEE sur l'emploi :

Mr le Maire informe le conseil que l'INSEE entreprend une enquête statistique sur l'emploi. A cette occasion, certains ménages de Chiché seront contactés par un enquêteur muni d'une carte officielle. Cette enquête vise à évaluer les évolutions du marché du travail.

2. Recensement de la population au 01/01/2015 :

Mr le Maire donne les chiffres officiels de la population de Chiché au 1/1/2015 :

Population municipale : 1656 habitants

Population comptée à part : 20 habitants

Population totale : 1676 habitants

Mr le Maire précise toutefois que ce chiffre correspond à la population totale au 1^{er} Janvier 2012 et non à celui du recensement réel de 2014 qui est de 1681 habitants.

Entre 2009 et 2014, il y a eu une augmentation 9.3 %.

Prochaines Réunions des commissions :

Commission Enfance : lundi 19 janvier à 20h30

Commission Animation : mercredi 21 janvier à 19h00

Commission Communication : mercredi 4 février à 18h30

Prochaines réunion de conseil : lundi 9 février à 20 h

Lundi 9 mars à 20 h